



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20231214-DEL_04_14122023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 08/12/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				Secrétaire de séance : D VIGNES
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

OBJET : décision modificative N°3-budget eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2023

➤ **CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
65 / 658	Charges diverses de gestion courante	100,00
	Total	100,00

➤ **CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
011 / 61523	Réseaux	100,00
	Total	100,00

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine VIGNES



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0